

Prix de l'eau : une facture moyenne par ménage de 520,80 euros en 2021

Publié le 3 août 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Publié en juin 2023, le “Panorama de l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement et de leurs performances” présente les données de contexte, de prix, de performance et de qualité du service public de l'eau, pour l'année 2021.

L'**Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement** présente dans son [rapport annuel](#) des indicateurs relatifs à "*la tarification, la gestion financière, la qualité de l'eau potable, la gestion patrimoniale*" du service public de l'eau en 2021.

Une forte variabilité territoriale des prix

La tarification de l'eau potable et de l'assainissement présente "*une forte variabilité territoriale*", les prix dépendent de conditions essentiellement locales :

- **la production et le transfert** : disponibilité et qualité des ressources, distance... ;
- **les coûts d'exploitation des réseaux**, en fonction des reliefs, de la densité des abonnés... ;
- **les coûts d'investissement**, conditionnés par la date de création des infrastructures, les mises aux normes et les renouvellements...

En 2021 les **tarifs** sont **en légère hausse** : pour un foyer ayant une consommation moyenne annuelle de **120 m³**, le coût s'établit à **4,34 euros TTC/m³** (2,13 € pour l'eau potable et 2,21 € pour l'assainissement), soit **520,80 € par an**.

En métropole, c'est **au nord d'une diagonale allant du sud-ouest au nord-est** que les prix sont plus élevés : la **Bretagne** (5,01 €/m³) et les **Hauts-de-France** (4,84 €) payent le plus cher, alors que la région **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** (3,80 €/m³) et l'**Occitanie** (3,92 €) ont les tarifs les plus bas.

Outre-mer, les écarts sont encore plus importants : en **Martinique** et en **Guadeloupe** le prix moyen est très élevé (6,09 €/m³ et 5,48 €), contre 2,76 €/m³ à **La Réunion**.

La performance des réseaux, enjeu crucial de gestion

18% des réseaux des services d'eau potable, en 2021, ne sont **pas conformes** aux objectifs du **décret "fuites"** du 29 janvier 2012 (contre 20% en 2020) : *"pour cinq litres d'eau mis en distribution, un litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur"* : une perte correspondant à la **consommation annuelle "d'environ 16,5 millions d'habitants."**

Si un objectif de 100% apparaît *"irréaliste"*, il convient cependant de s'en rapprocher au plus près : la réglementation exige un rendement supérieur à 85%, et le rapport souligne qu'un grand nombre de collectivités distributrices peuvent viser un objectif de rendement de l'ordre de 80 à plus de 90 % (en milieu hyper urbain).

Une connaissance et une gestion patrimoniale adaptées des réseaux est *"incontournable pour définir une stratégie pertinente en matière d'amélioration ou de maintien en état du réseau d'un service."*

Pour 80% des services d'eau potable, représentant *"plus de 90% des usagers français et également plus de 90% du linéaire de réseau"*, cette gestion est performante.

Dans l'assainissement en revanche, la proportion de services non conformes est plus importante.

Pour l'eau potable, une moyenne de 6,5 km de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés depuis cinq ans (soit une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans) ; des chiffres inférieurs pour les réseaux d'assainissement.